

Rapport d'activités mai 2018 – mai 2019

Assemblée générale statutaire Section SSP-Enseignant-e-s – Région Neuchâtel Mardi 14 mai 2018

Le rapport d'activités de la section enseignement du SSP Région Neuchâtel constitue un reflet le plus précis possible des activités menées par le syndicat au cours de l'année écoulée, mais en aucun cas une retranscription exhaustive de l'ensemble de ses actions.

1. Situation cantonale

Le canton de Neuchâtel traverse depuis de nombreuses années une crise financière importante, en particulier due à la politique fiscale qui a réduit les impôts des grandes entreprises et des plus fortunés. Le nombre de « fronts » de batailles syndicales ouverts est important en raison des programmes d'économies tous azimuts et les plans d'austérité qui se suivent et s'additionnent. Un accroissement des situations individuelles et collectives est à relever. Face à ces attaques à différents niveaux, le secrétariat est fortement sollicité et investi.

L'absence de budget de l'État début 2018 a mobilisé le SSP qui s'est inquiété des conséquences de cette situation sur la fonction publique et parapublique. En cas d'absence de budget, seules les dépenses absolument nécessaires peuvent être engagées, ce qui pose de nombreux problèmes (non-remplacement des départs, subventions non versées, projets suspendus, etc.). Le Grand Conseil a finalement voté le budget – avec de nombreuses coupes et économies – le 20 février 2018.

Comité anti-crise et manifestation du 10 mars 2018 à Neuchâtel contre l'austérité : Suite aux plans d'économies successifs du Conseil d'État, les syndicats, SSP en tête, les partis de gauche, ainsi que des associations et secteurs touchés par les coupes budgétaires ont décidé de relancer le comité anti-crise afin d'exprimer leur ras-le-bol et de lutter contre les coupes de l'État subies année après année.

Après une conférence de presse dénonçant les conséquences concrètes des coupes de l'État, le comité anti-crise a organisé une manifestation populaire le 10 mars à Neuchâtel contre les politiques d'austérité du canton, qui a réuni près de 1500 personnes. A cette occasion, deux motions populaires, l'une demandant davantage de contrôleurs fiscaux afin de lutter contre la fraude fiscale et la deuxième demandant la suppression du frein à l'endettement et aux dépenses, mécanisme rigide qui, au lieu d'être anticyclique, aggrave les crises sur le dos des plus faibles. Une pétition demandant d'instaurer une contribution de solidarité sur les revenus ou fortunes les plus élevés du canton a également été lancée. Ces propositions ont été déposées le 23 mai au Château. Le Grand Conseil a accepté l'urgence ainsi que les deux motions populaires (à une voix près) le 27 juin.

Nouvelle péjoration des conditions de retraite : Pour pallier la baisse des espérances de rendement, la caisse de pensions est tenue d'abaisser son taux technique, ce qui oblige les employeurs à renflouer massivement la caisse pour maintenir les rentes. Face à cette situation, les autorités cantonales ont pris l'option d'abandonner la garantie des prestations

et de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement, avec à la clé des baisses de rentes de 11 % en moyenne (baisses allant de 3 à 24 % selon les situations).

Le SSP a tenté de s'opposer au changement de prestation et a proposé un plan B, mais toutes ses propositions ont été refusées.

En février 2018, le Grand conseil a voté le changement de primauté avec des mesures d'accompagnement que le SSP juge insuffisantes. Ce changement introduira une nouvelle hausse des cotisations avec une baisse des rentes pour 18'000 employés actifs.

Pour mémoire, lors de la création de Prévoyance.ne en 2010, les cotisations avaient déjà significativement augmenté soi-disant pour maintenir la primauté de prestation et l'âge de la retraite à 62 ans pour le plan ordinaire et 60 ans pour le plan PPP. En 2014, les mesures de recapitalisation de la caisse avaient maintenu la primauté des prestations mais avaient fait passer l'âge de retraite à 64 ans pour le plan ordinaire et à 61 ans pour le plan PPP. On constate qu'une fois de plus les promesses faites n'ont pas été tenues.

2. Politique salariale du Conseil d'État

La commission de travail Conseil d'État-syndicats est le cadre de négociation entre les représentants du Conseil d'État et les syndicats de la fonction publique. Au vu de la situation financière difficile de l'État, les discussions autour des plans d'économies successifs de l'État y prennent une place importante ces dernières années.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale en janvier 2017, le Conseil d'État a octroyé les échelons, comme il s'y était engagé dans le cadre du nouveau système salarial. Mais il a bien fait comprendre aux syndicats qu'il s'agissait en quelque sorte d'une fleur faite à la fonction publique dans une période difficile pour les finances de l'État. Le SSP reste donc très attentif à la situation.

Pour ce qui est de l'indice des prix à la consommation (IPC), il a été négatif durant plusieurs années et a été mis en réserve par l'État. Depuis qu'il est à nouveau positif, le Conseil d'État puise dans cette réserve. En 2019, l'IPC ne sera pas octroyé mais les compteurs seront remis à zéro.

Suite à la présentation d'un plan de communication des syndicats au sein de l'État (dans le but d'avoir davantage accès au personnel), le Conseil d'État a proposé la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir aux relations entre l'État et les syndicats et de toilettier la convention de 2006 qui lie l'État et les syndicats. Ce groupe de travail a rendu son rapport à fin 2018, mais le Conseil d'État l'a refusé. Les syndicats ont désormais le mandat revenir avec des propositions moins ambitieuses.

3. Commission paritaire évaluation des fonctions dans l'enseignement

La commission paritaire de l'évaluation des fonctions, à laquelle participent trois membres du SSP depuis le début de l'année scolaire 2017-18, **a terminé la première phase des travaux, c'est-à-dire la description des fonctions**. De très nombreux entretiens d'évaluation ont été menés, grâce à la disponibilité de nos collègues et membres.

Rappelons qu'il s'agit de clarifier et de simplifier le système actuel en établissant différentes fonctions pour tous les enseignants et les membres des directions. Pour ce faire, la commission a décidé d'utiliser la méthode ABAKABA, reconnue au niveau national – notamment dans le canton du Jura – et qui garantit l'égalité hommes-femmes (même si, selon nous, elle ne pourra pas corriger le fait que les femmes occupent souvent des fonctions moins bien rémunérées que celles des hommes, et ce dans toute la fonction publique neuchâteloise). Les entretiens ont donc été menés à l'aide de cette méthode pour définir et décrire les différentes fonctions des enseignants (missions, tâches, titres requis, compétences, etc.). À noter encore que la commission se penchera dans un second temps seulement sur le problème des indices horaires.

Il est primordial que les représentants du SSP dans cette commission restent attentifs à ce que le Conseil d'État ne profite pas de ces travaux pour économiser une fois encore sur le dos des enseignants. D'autant plus que le Conseil d'État avait donné pour mandat que cette

évaluation se fasse à coûts neutres ! Le SSP avait refusé de participer à cette commission paritaire dans de telles conditions. Si le mandat a été corrigé, nous craignons qu'à l'issue des travaux, certains collègues actuellement mieux reconnus et payés voient leur traitement revu à la baisse pour que le Conseil d'État puisse revaloriser celui de collègues moins bien lotis... Les représentants SSP ont demandé en fin d'année 2018, que la **deuxième phase plus critique**, celle qui débouchera sur la transposition de ces fonctions dans l'échelle salariale, se fasse de manière paritaire. Le Conseil d'État a accepté notre requête, sans toutefois lui donner le nom de commission paritaire, mais de **commission de négociation**. Le SSP a également obtenu d'y voir siéger 3 membres (nombre pour l'instant refusé par le SAEN), au côté de 2 membres du SAEN, de 3 représentants de l'État et de 2 conseillers communaux. Cette commission n'a pas encore été formellement constituée ; le Conseil d'État va prochainement officialiser sa création par le biais d'un courrier au syndicat. La commission actuelle demeure et s'appellera **commission technique** ; elle pourrait être amenée, selon les besoins, à conduire de nouveaux entretiens pour des fonctions qui auraient été oubliées ou qui posent problème en fin de processus.

Nos autorités cantonales souhaitent avoir terminé cette deuxième phase pour la fin de l'année civile ; ce délai nous semble bien court. Surtout en regard des années que cela a pris dans le canton du Jura. Nos représentants vont veiller à ce que le canton de Neuchâtel investisse pour nos futures classes de traitement, afin que la plupart des enseignants neuchâtelois ne soient plus parmi les moins bien payés du pays, avec les Tessinois. Ils insisteront également pour revaloriser significativement les fonctions des cycles 1 et 2, occupées majoritairement par des femmes et donc sous-payées. A suivre.

4. Initiative cantonale « Pour une école équitable et efficiente »

Lancée en août 2018 par le SSP, le Syndicat autonome des enseignants (SAEN) et la Fédération des associations de parents d'élèves (FAPEN), cette initiative demande de revoir l'organisation de l'école obligatoire suite à sa régionalisation en 2012 (division en sept cercles scolaires communaux et intercommunaux ayant chacun sa direction placée sous autorité communale), ce qui engendre notamment des iniquités de traitement des élèves d'un cercle scolaire à l'autre. Les enseignants n'ont cependant pas adhéré à la démarche car ils ont perdu confiance en leurs autorités cantonales et ne souhaitent pas leur donner davantage de pouvoir, particulièrement dans une période de coupes budgétaires. Par cohérence avec leur base, les syndicats ont donc retiré l'initiative (début 2019).

Malgré cet échec, le SSP, le SAEN et la FAPEN ont décidé de continuer à se battre pour obtenir une meilleure équité dans l'attribution du soutien aux élèves en difficulté, pour unifier les plateformes informatiques utilisées par les cercles scolaires et pour étudier en détail les coûts engendrés par la régionalisation de l'école.

5. Rénovation des filières du cycle 3

Le SSP continue de relayer à la cheffe du Département les inquiétudes des enseignants face à la nouvelle réforme des filières du cycle 3. Une évaluation de la réforme après a été réalisée par l'IRD (Institut de recherche et de documentation pédagogique). Les résultats de cette évaluation ont été annoncés pour le printemps 2019, mais ils doivent d'abord être soumis aux députés puisque le bilan a été demandé par le Grand Conseil. Aucune modification ne sera faite avant la rentrée 2020-2021. La résolution votée lors de la journée syndicale, qui demandait des adaptations rapides sans attendre la publication du rapport définitif, ne sera donc pas entendue. Les enseignants font de leur mieux mais sont découragés et attendent d'être écoutés. Face aux difficultés dont la liste est aussi longue qu'édifiante, le DEF devra prendre en compte le malaise général. Les enseignants sont confrontés à une réalité qui est source d'anxiété et de lassitude. Le découragement est à la mesure des attentes déçues. Pour rappel, cette réforme défavorise les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage, d'organisation, etc. Elle ne leur permet pas de s'épanouir dans leur travail en classe car ces élèves ont perdu le cadre sécurisant qu'offrait le suivi d'un enseignant les

connaissant bien. Le système mis en place ne peut répondre aux attentes et les parents ont de quoi être très inquiets.

L'hétérogénéité du niveau 1 liée aux différences énormes de compétences entre les élèves (élèves allophones et élèves aux besoins éducatifs particuliers (BEP)). Les élèves les plus "faibles" sont les grands perdants. Au niveau 1, les enseignants n'ont pas la possibilité de gérer efficacement leurs classes et de fournir le travail attendu en l'état. Les effectifs des classes sont trop élevés. Le suivi des élèves s'est clairement dégradé.

L'évaluation pose aussi un problème : en PP, un élève pouvait avoir une note de 5 qui correspondait à son niveau, ce qui était valorisant. Actuellement, ce même élève ne peut pas avoir un 5 car cela voudrait dire qu'il peut passer au niveau 2 alors qu'il n'a pas forcément les compétences pour ce passage. Avec ce système, l'élève ne peut pas être bon dans son niveau.

6. Conservatoire de musique Conservatoire neuchâtelois (CMNE)

La situation des enseignants du CMNE est relativement précaire. Leur taux d'activité découlant directement du nombre d'élèves inscrits, il peut varier chaque année, engendrant parfois des situations difficiles.

Un groupe de travail chargé de plancher sur des améliorations du statut des enseignants du CMNE a fait des propositions à la cheffe du Département, qui a refusé toutes celles qui avaient un coût, même minime. Ce groupe aurait dû reprendre ses travaux, mais le directeur ne l'a plus convoqué, malgré les rappels du SSP.

Par ailleurs, les enseignants s'interrogent toujours quant à l'avenir du Conservatoire, qui pourrait devoir faire des économies (CHF 700'000.-). Ces menaces ne se sont cependant pas concrétisées, le CMNE ayant subi une baisse importante du nombre de ses élèves à la rentrée 2018-2019. Des économies ont ainsi été réalisées de fait et ce sont les enseignants qui en ont payé le prix.

Quant aux réformes pédagogiques (ex. introduction de cours collectifs) que la direction voulait réaliser, invoquant notamment la nécessité de faire des économies, elles ont été abandonnées, du moins pour le moment. Les enseignants syndiqués y étaient opposés.

La perspective de la fermeture de la Haute École de musique (HEM) entretient aussi le flou pour le CMNE, notamment concernant l'occupation et les coûts des locaux situés sur le plateau de la gare à Neuchâtel.

Le directeur a aussi mené au pas de charge une réforme de la gouvernance du CMNE, qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2019. Un groupe de travail chargé de plancher sur le rôle – peu clair – des chargés de mission, a vu son travail devenir caduque suite à la présentation du projet de nouvelle gouvernance du CMNE. Le directeur a organisé une consultation du personnel. Lors de celle-ci, le SSP a demandé que la réforme soit reportée afin de permettre un débat de fond, le changement étant important pour l'institution. Un vote a eu lieu lors de la dernière Conférence des professeurs. Une majorité d'enseignants a voté pour que le projet suive son cours et a donc accordé sa confiance au directeur.

Les principaux changements apportés par cette réforme sont la création d'un conseil de direction avec deux directeurs adjoints chargés de seconder le directeur et l'introduction de délégués de domaine (d'enseignement musical), avec un rôle consultatif, chargés d'assurer la qualité de l'enseignement, d'organiser les réunions du personnel et les examens et de représenter les enseignants auprès de la direction.

7. Haute Ecole Arc (HE-ARC)

Le SSP participe aux séances de la commission de travail du conseil du personnel, présidée depuis le printemps 2018 par Martial Courtet, ministre jurassien de la formation.

HE-ARC Santé :

La situation à la HE-Arc santé n'est toujours pas satisfaisante. Le départ du directeur début 2019 permettra peut-être de relancer une dynamique plus positive. L'intérim sera assuré par Brigitte Bachelard, directrice générale.

8. Journée syndicale des enseignants

Chaque année au mois de novembre, les enseignants neuchâtelois se réunissent en assemblée avec leur syndicat.

Novembre 2018 : Après les informations syndicales de l'année écoulée, l'assemblée a accepté une résolution de soutien au projet d'initiative cantonale « Pour une formation garantie jusqu'à la majorité », une résolution sur la réforme du cycle et débattu de l'initiative « Pour une école équitable et efficiente ».

9. Groupes de travail et commissions

Rencontres DEF – syndicats

Ce groupe de travail réunit la Cheffe du DEF, ses chefs de services ainsi que les deux syndicats.

Voici quelques thèmes abordés par le SSP au cours de l'année écoulée :

- Un groupe de travail sur la pénibilité administrative à rendu son rapport en février 2018, aucune mesure concrète n'est encore proposée par le DEF !
- Retraite anticipée : possibilité de la prendre en décembre 2018 avant le changement de primauté pour Prévoyance.ne.
- Suppression de 4 filières à plein temps dans le domaine technique au CPLN et CIFOM-ET et suppression de postes.
- Évaluation dans l'enseignement obligatoire (cycles 1, 2 et 3)
- 15% de retenue dans les écoles professionnelles pour les enseignants de certaines branches (éducation physique, musique, arts visuels, latin/LCA, espagnol) qui ont un master et un diplôme HEP mais qui n'ont pas de titre pédagogique C300 pour l'enseignement dans les écoles professionnelles. Une solution sera trouvée pour ces personnes enseignant dans une école professionnelle à qui la HEP n'a pas donné des informations correctes.
- Une retenue de 15% pour certains enseignants qui enseignent depuis de nombreuses années dans une école professionnelle sans avoir été pénalisés jusqu'ici. Leur titre n'est pas complet mais à l'époque la formation n'existait pas. Les situations seront traitées au cas par cas.
- Suppression de la 3e heure d'EPH au lycée Blaise Cendrars.
- Elèves sans solutions à la sortie de l'école obligatoire
- Réforme du cycle 3 et rapport IRDP
- Mesures d'économies au sein du DEF
- Etc.

De plus, de manière récurrente, et sans succès, nous rappelons qu'un bilan de la nouvelle évaluation au cycle 1 et 2, de la réforme du cycle 3, et de la suppression du REX au cycle 2 doivent être faites comme promis. La cheffe du DEF a affirmé en mai 2019 qu'elle ne reviendra pas en arrière concernant le REX.

Copil Harnos, de l'enseignement spécialisé et de la rénovation du cycle 3 :

Une membre du comité représente le SSP dans cette instance.

Le COPIL Harnos est censé être un lieu où se prennent les décisions ; mais il est en réalité davantage une instance d'information et de consultation.

Voici la liste des thématiques abordées durant cette année :

- Information sur l'éducation numérique. Il y en aurait dans tous les degrés, avec un support de cours et des représentants par cercles. Il y aurait une période de plus à l'horaire des élèves entre la 7FR et la 10FR. Le canton de Neuchâtel ne serait pas en dessus des autres cantons suisses avec cet ajout.
- Le concept de suivi scolaire des enfants hospitalisé est mis en place dès la rentrée 2019, conformément à la stratégie cantonale en matière de pédagogie spécialisée.
- Un nouvel arrêté sur l'organisation des classes avec une moyenne à 19 élèves par classe, maximum mis à 24 et minimum à 10. Cela espère éviter des extrêmes inadéquats actuellement (30 ou moins de 10 élèves).
- La rénovation des filières du cycle 3 est souvent abordée et présentée avec des chiffres et des statistiques. A ce sujet, le SSP a questionné sur la perte de 10% des élèves sur la première cohorte d'élèves en FR. Nous attendons toujours une réponse.
- Les devoirs à domicile sont repensés et amenés avec des recommandations pour la rentrée 2019 en prévision d'un arrêté pour les années suivantes.

COPIL prévention et gestion du stress auprès des enseignants et des directeurs de l'enseignement obligatoire et postobligatoire du canton de Neuchâtel

Lors de l'ouverture de ce groupe, le 18 septembre 2015, la cheffe du Département avait annoncé que ce dossier faisait partie des deux objets les plus importants de sa législature et qu'elle mettrait son énergie à améliorer la situation. En effet, le nombre d'absences de longue durée – dont la majorité ont pour cause l'épuisement professionnel – continue d'augmenter et a atteint une hausse de 80% en dix ans ! Ce groupe s'est retrouvé à 6 reprises entre le début en 2015 et la dernière réunion du 27 novembre 2018.

Les deux représentants du SSP ont demandé que tous les collègues soient consultés non seulement lors des groupes d'entretien mais aussi par le biais d'un questionnaire. Le taux de réponse de ce dernier, fin janvier 2016, s'est élevé à 38%, ce qui est considéré comme significatif. Les discussions dans ce COPIL se sont déroulées dans un état d'esprit constructif et ont débouché fin mai 2017 sur un projet de plan d'action qui montre clairement qu'il y a surcharge de travail.

Le SSP avait jusqu'à début mai 2017 pour envoyer sa prise de position et pour choisir 3 propositions pour améliorer la situation pour chacun des 6 différents axes retenus. Les collègues ont été consultés lors de l'AG de la section enseignement du 25 avril 2017. La demande la plus plébiscitée par les collègues est d'avoir une pondération des effectifs en fonction du nombre d'élèves BEP par classe.

Les mesures ont été réparties en différents axes :

A : Classes et élèves, avec notamment une révision de la pondération des effectifs en fonction de la présence d'élèves BEP ;

B : Statut et missions de l'enseignant, avec la nécessité de préciser le temps annuel de travail d'un enseignant afin de le comparer avec les autres acteurs de la fonction publique, ainsi que l'introduction dès août 2017 d'une décharge pour raison d'âge pour les collègues travaillant à temps partiel ;

C : Charge de travail administratif, avec la volonté exprimée d'offrir plus d'autonomie au corps enseignant dans son enseignement et dans l'organisation d'activité hors-murs. Il est également souhaité de distinguer les tâches administratives qui incombent obligatoirement aux enseignants et de modifier, voire supprimer, celles qui ne leur incombent pas directement.

D : Profession « enseignant-e » : Savoir-être, savoir-faire et image de l'école et de la profession à l'extérieur. Dans cet axe, on parle de formation continue concernant l'évaluation, de la formation dans la gestion de la communication, des conflits et des entretiens avec les parents. Il est également fait mention qu'on veut favoriser l'accueil de vocations tardives en favorisant la formation en emploi. On mentionne également les congés sabbatiques (possibilité de prendre un congé avec une garantie de conservation de poste) et les congés de formation payés d'une durée maximale de 6 mois. Enfin, il est prévu de renforcer l'image du corps enseignant auprès des parents et du public en développant la communication sur l'école.

E : Pilotage, mise en œuvre et accompagnement des changements et réformes. Dans cet axe, il est fait mention de revoir le rythme des changements et des réformes.

L'axe F concerne les directions.

D'une manière générale, le SSP peut mentionner le sérieux avec lequel la représentante du CAPPES a mené son travail. On a néanmoins senti le désir chez certains représentants des communes de disposer enfin d'un cahier des charges des enseignants, plus pour leur imposer certaines tâches que pour les décharger de certaines autres.

Le plan d'action final sur les mesures à prendre ou déjà prises est sorti en février 2018. Les mesures proposées ont été chiffrées. Elles bénéficient également d'un calendrier d'application ainsi que de la désignation de l'organe chargé de son application.

Il n'y a plus qu'à espérer que ces mesures permettront d'alléger le travail des enseignants et leur soient vraiment profitables. La crainte est grande cependant que certaines communes refusent d'appliquer les mesures les plus coûteuses, notamment celles concernant les élèves BEP, au bénéfice de PPI. La représentante du SSP a relayé lors de la dernière séance, en novembre 2018, l'impatience de ses collègues de voir enfin certaines mesures être déployées sur le terrain. En effet, même si le syndicat comprend qu'il faut bien que ces dernières soient budgétées et avalisées, il relève que la pénibilité dans les classes ne s'est pas amoindrie, bien au contraire ! La représentante du SSP insiste pour que le DEF mette déjà en place le plus vite possible les mesures administratives acceptées et qui ne coûtent rien d'autre qu'une meilleure organisation et planification de la part des directions.

L'adjointe de chef des RH pour l'État a été invitée à cette séance. Preuve que cette commission a bientôt terminé son travail. Le SSP s'engage à suivre la mise en œuvre concrète.

Conseil scolaire :

Le Conseil scolaire s'est réuni le 1er novembre 2018 et le 28 mars 2019. Il réunit tous les partenaires de l'école qui sont informés, voire consultés, mais ne prennent aucune décision. Voici les thèmes abordés lors de ces séances : rentrée scolaire 2018-2019, éducation numérique, devoirs à domicile

Copil Harnos, de l'enseignement spécialisé et de la rénovation du cycle 3 :

Nous avons une représentante dans SSP dans cette instance.

Le COPIL Harnos est censé être un lieu où se prennent les décisions ; mais il est en réalité davantage une instance d'information et de consultation.

Voici la liste des thématiques abordées durant cette année :

- Information sur l'éducation numérique. Il y en aurait dans tous les degrés, avec un support de cours et des représentants par cercles. Il y aurait une période de plus à

l'horaire des élèves entre la 7FR et la 10FR. Le canton de Neuchâtel ne serait pas en dessus des autres cantons suisses avec cet ajout.

- Le concept de suivi scolaire des enfants hospitalisé est mis en place dès la rentrée 2019, conformément à la stratégie cantonale en matière de pédagogie spécialisée.
- Un nouvel arrêté sur l'organisation des classes avec une moyenne à 19 élèves par classe, maximum mis à 24 et minimum à 10. Cela espère éviter des extrêmes inadéquats actuellement (30 ou moins de 10 élèves).
- La rénovation des filières du cycle 3 est souvent abordée et présentée avec des chiffres et des statistiques. A ce sujet, le SSP a questionné sur la perte de 10% des élèves sur la première cohorte d'élèves en FR. Nous attendons toujours une réponse.
- Les devoirs à domicile sont repensés et amenés avec des recommandations pour la rentrée 2019 en prévision d'un arrêté pour les années suivantes.

Groupe de pilotage relatif à la rénovation du cycle 3 :

Il s'agit d'un groupe qui suit de près la réforme du cycle 3. Une partie des directeurs du cycle 3 sont présents, des représentants du SEO, de SFPO et de l'OCOSP ainsi que des deux syndicats d'enseignants (SSP et SAEN). Les propositions de ce groupe sont ensuite présentées au COPIL Harmos, de l'enseignement spécialisé et de la rénovation du cycle 3. Voici une idée des sujets qui sont abordés : normes de constitution des groupes supplémentaires, modifications règlement du cycle 3; dossier LCA, bilan changements de niveau, mandat des chefs de file, bulletins de 11H et indication du suivi du renforcement, diverses adaptations du cycle 3 et rapport IRDP.

Groupes de travail sur l'évaluation

En 1-2H : Un nouvel agenda va enfin être proposé en aout 2019. Il devrait mieux répondre aux besoins des enseignants.

Cycles 2 et 3 : Le SSP, tout en étant persuadé que les compétences des élèves doivent être valorisées, se positionne clairement pour qu'elles ne soient pas évaluées. La cheffe de groupe ne peut pas donner des exemples concrets d'activités, des grilles d'évaluation et de critères d'évaluation dans les différents domaines du PER. Trop de questions sans réponses : quelles formations pour les enseignants ? Données par qui ? Quels effectifs pour répondre à cette nouvelle manière d'évaluer ? Comment déterminer un niveau 1 ou 2 avec des compétences ? Etc. De plus cette « nouvelle mode » d'évaluer des compétences est déjà remise en question dans différents pays par bien des chercheurs.

Conseil cantonal de la formation professionnelle

Le Conseil cantonal, qui se réunit deux fois par année, suit l'évolution de la formation professionnelle dans le canton. Il est constitué des représentants des milieux de la formation professionnelle (directions d'écoles), des milieux patronaux (CNCl, FNE, etc.) et des syndicats (le SSP, représenté par la secrétaire syndicale en charge de l'enseignement, et Unia), des conseillers communaux en charge de l'éducation, des directeurs d'écoles (CIFOM, CPLN, CPMB, Lycée Jean-Piaget et HE-Arc) et d'institutions neuchâtelaises (ex. Les Perce-Neige), etc. Chaque année après la rentrée scolaire, les directions d'école brosent un bref un panorama de la situation de la formation professionnelle au sein de leur institution.

Lors de sa séance du 3 mai 2018, il a été informé en primeur du projet de création du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE), qui aura d'importantes répercussions sur le Lycée Jean-Piaget. La cheffe du DEF a affirmé que ce projet n'avait pas pour but de faire des économies. Le SSP doute quelque peu de la véracité de ces propos.

Le 21 août 2018, le DEF a présenté le projet de dualisation de la formation professionnelle dans le domaine technique.

Le 5 février 2019, le DEF a présenté la nouvelle réorganisation de l'OCOSP (nouvelle communication, adaptation des prestations en fonction des besoins, nouveau programme événementiel et cité des métiers).

Groupe école-familles :

Nous avons une représentante du SSP dans cette instance. Il a été demandé de reprendre la réflexion sur les devoirs à domicile, débutée puis laissée tombée en 2012, la régionalisation prenant beaucoup de place et de temps au SEO à ce moment-là.

Le groupe a terminé ses recommandations qui devraient être durant ces mois d'avril-mai 2019 en consultation.

Commission d'éducation routière :

Le SSP n'y participe pas, par manque de forces et de temps.

10. SSP-RN (région Neuchâtel)

Le SSP-RN regroupe les sections neuchâteloises du SSP (santé, énergie, administration, enseignement, personnel communal, etc.).

Deux membres du comité représentent la section enseignement au comité du SSP-RN.

Par ailleurs, la section enseignement a droit à 7 représentants à l'assemblée des délégués de la région.

11. Représentation dans les instances nationales :

Assemblée des délégués du SSP au niveau national : Un enseignant est délégué à l'Assemblée des délégués de la fédération nationale (il y a 2 sièges pour la Région Neuchâtel)

Comité fédératif de l'enseignement : Une membre du comité représente la section neuchâteloise au comité fédératif de l'enseignement.

12. Organisation :

Membres :

Notre section compte 718 membres en mai 2019 (contre 742 en 2018), dont 103 retraités.

Jubilaires :

Comme chaque année, le comité de la section enseignement a invité les jubilaires pour un souper. En 2018, la soirée s'est déroulée le 29 novembre au restaurant Marché 6 à La Chaux-de-Fonds. Elle a été festive et a constitué un beau moment d'échange.

Présentation des syndicats à la HEP-BEJUNE :

Nous nous sommes rendus à la HEP-BEJUNE à Bienne (PF2) le mercredi 16 mai pour présenter le SSP.

Le 12 avril 2019, nous avons présenté le SSP à la HEP-BEJUNE à La Chaux-de-Fonds (PF1).

Pour l'heure, aucune présentation n'est prévue à la HEP à Bienne en 2019.

Comité :

Présidence : Vacante

Membres : Laure Galley (cycle 2, Cercle scolaire Val-de-Ruz)
Odile Rusca (cycle 3, enseignement spécialisé, Le Mail, Neuchâtel)
Pierre Monnat (Lycée Blaise Cendrars, La Chaux-de-Fonds)

Jean-François Lehmann (enseignant au Conservatoire de musique neuchâtelois, CMNE)

Gabriel Bobillier (cycle 2, Cercle scolaire Val-de-Travers, Fleurier) depuis fin mars 2018

Marie Guinand (cycle 1, La Chaux-de-Fonds) : démissionnaire en juillet 2019

Jean-Philippe Hess (cycle 3, La Chaux-de-Fonds) : démissionnaire en juillet 2019

Sarah Blum : (ESTER, CIFOM, La Chaux-de-Fonds) : personne de contact pour la formation professionnelle mais ne participe pas au comité

La Chaux-de-Fonds, le 8 mai 2019 /CGR